

Pol 1201-20
Pensée politique classique
Mardi 9h30 – 12h30

Enseignant : Jean-François Lessard
Courriel : jf_lessard@yahoo.com
Téléphone : 514-987-3000, poste 4141
Bureau : A-3690
Disponibilités : Mardi de 12h30 à 13h30
ou sur rendez-vous

Descriptif officiel du cours

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politique et éthique ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVI^e siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et Machiavel.

Objectifs de formation

Ce cours vise à introduire les étudiants au domaine des idées politiques. Les grands textes des auteurs classiques constitueront les matériaux pour ce cours. L'objectif de formation est double. D'une part, il s'agira de présenter la pensée d'auteurs marquants de l'Antiquité, du Moyen Âge et de la Renaissance. D'autre part, il s'agira de permettre aux étudiants d'approfondir –de manière substantielle– des textes considérés comme étant majeurs dans l'histoire de la pensée politique.

Programme

Cours

- 1- Introduction : La pensée politique
- 2, 3 et 4- Le monde grec : Platon
- 5 et 6- Le monde grec : Aristote
- 7- Le monde romain : Cicéron
- 8-Semaine de lecture
- 9 et 10- Le monde chrétien : St-Augustin, St-Thomas d'Aquin
- 11 et 12- La Renaissance
- 13 et 14- La Réforme
- 15- Examen

Évaluations

- Un examen. Il portera uniquement sur la matière présentée en classe. Les étudiants ont droit à leurs notes.
- Un essai. Ce premier travail devra faire de 8 à 10 pages et être remis à la septième semaine. Dans ce type de travail, l'introduction et la conclusion ne doivent pas faire plus d'une demi-page.

Les travaux en équipe de deux sont acceptés. Dans ce cas, le travail devra faire de 13 à 15 pages et être produit sous la forme dialogique.

- Un travail d'analyse, à partir d'une grille de lecture fournie par le professeur, portant sur un ouvrage proposé. Cette analyse devra faire de 10 à 12 pages et être remise lors de l'avant-dernier cours de la session. Dans ce type de travail, l'introduction et la conclusion ne doivent pas faire plus d'une demi-page chacune.
-

Pondération

- Première analyse : 25%
- Deuxième analyse : 45%
- Examen final : 30%

Les étudiants devront remettre une copie papier ainsi qu'une copie électronique (par courriel) de tous leurs travaux.

Dates de remise

- Première analyse : Dans le cadre du cours de la 7^e semaine
- Deuxième analyse : Dans le cadre du cours de la 14^e semaine
- Examen final : Cours final

Les travaux remis après le cours seront sanctionnés par des points de retards.

Normes de présentation des travaux

Les travaux doivent être produits par traitement de texte à *interligne et demi*. Le format Times New Roman 12 est exigé. Les marges devront être de 2.5cm en haut et en bas et de 3cm à droite et à gauche. Les notes et références, ainsi que la page titre devront respecter les normes du Guide de méthodologie disponible au Centre Paulo Feire.

La bibliothèque de l'UQAM offre également de précieux renseignements sur la manière de procéder pour effectuer une recherche en sciences humaines :

- http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/index.html

Ainsi que sur la rédaction d'un travail universitaire :

- http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module8/rediger.html

Aucun travail manuscrit ne sera accepté et aucun travail envoyé uniquement par courriel ne sera accepté.

Critères de correction

Pour le travail d'analyse :

-Sur le fond :

Clarté et pertinence du propos

Maitrise du texte

Capacité à faire ressortir les éléments essentiels

Qualité de l'argumentation, cohérence du texte

-Sur la forme :

Respect des normes de présentation en vigueur

Qualité de la langue française

REMARQUES :

Jusqu'à 10% des points peuvent être enlevés pour un travail qui ne répond pas aux exigences en matière de qualité du français.

Jusqu'à 10% des points peuvent être enlevés pour un travail qui ne répond pas aux exigences en matière du respect des normes de présentation en vigueur au département.

Un étudiant qui doit remettre un travail en deçà du minimum de pages exigées se verra enlever un nombre de points équivalent aux pages manquantes.

Par exemple, pour un travail d'un minimum de 10 pages (interligne et demi, taille 12, times new roman), l'étudiant qui remet un travail de 8 pages et demi perdra automatiquement 15%.

Politique à l'égard du plagiat

L'étudiant qui recopie sans guillemets des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites Web, etc.) et/ou qui ne fournit pas l'exacte source de ses références est immédiatement passible d'une mention d'échec.

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, [...] fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire. L'assemblée recommande également que la résolution précédente soit reproduite dans tous les plans de cours, dans la section consacrée aux modalités d'évaluation ».

(Résolution DSP 2003-2004-47, de l'assemblée départementale de science politique du 6 mai 2004 de l'Université du Québec à Montréal)

Politique à l'égard des retards et des délais

Tout délai non autorisé entraînera la perte de 2 points par jour de retard. Si la version papier est déposée, mais la version électronique n'est pas reçue, 2 points seront également enlevés par jour de retard et vice-versa. La version électronique doit être en format .doc ou .docx.

L'étudiant qui remet son travail après la fermeture des bureaux du département à 16h45 est réputé avoir remis ce travail le matin du jour ouvrable qui suit. Les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

L'étudiant doit conserver une preuve de l'envoi de son courriel à l'intérieur de sa boîte électronique. Si jamais le document n'est pas reçu par le professeur, il s'agit de l'unique preuve que possède l'étudiant de l'envoi dans les temps de son travail.

Aucun retard ne sera accepté sans motif valable. Il est entendu par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat explicite d'un médecin. Le décès d'un proche se doit d'être prouvé de manière adéquate.

Remarque concernant l'utilisation du courriel de l'enseignant

L'adresse de courriel de l'enseignant ne peut être utilisée que pour 2 motifs : soit la remise d'une copie électronique d'un travail, soit pour prendre rendez-vous avec lui.

Les demandes pour des explications plus détaillées, les demandes pour des délais ainsi que toutes autres formes de demandes devront se faire en personne. Autrement, les échanges épistolaires sont inutilement compliqués.

Bibliographie

Ouvrages de référence :

- Caillé, Alain, *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, 2 tomes. Paris, Flammarion, Coll. Champs, 2007.
- Châtelet, François, *Histoire de la philosophie*, 8 vol., Paris, La Découverte, 1993.
- Detienne, Marcel, *Les Grecs et nous : Une anthropologie comparée de la Grèce ancienne*, Paris, Perrin, 2005.
- Duquette M. et Lamoureux, Diane, *Les idées politiques de Platon à Marx*, Montréal, PUM, 1993.
- Flash, Kurt, *Introduction à la philosophie médiévale*, Paris, Flammarion, Coll. Champs, 1992.
- Kojève, Alexandre, *Essais d'une histoire raisonnée de la philosophie païenne*, 3 tomes, Paris, Gallimard, Coll. Tel, 1997.
- Lavroff, Dimitri Georges., *Les grandes étapes de la pensée politique*, Paris, Dalloz, 1999.
- Le Goff, Jacques, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, Coll. Champs., 1982.
- Le Glay, M., Le Bohec Y. et Voisin, J-L., *Histoire romaine*, Paris, PUF, Coll. Quadrige Manuels, 2005.
- Nay, Olivier, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, 2007.
- Orrioux, Claude et Schmitt Pantel, Pauline, *Histoire grecque*, Paris, PUF, Coll. Quadrige Manuels, 2005.
- Piotte, Jean-Marc., *Les grands penseurs du monde occidental*, Montréal, Fides, 1997.
- Price, Simon, *La Cité grecque d'Homère à Alexandre*, Paris, La Découverte, 1992.
- Renault, Alain (dir.), *Histoire de la philosophie politique*, 5 tomes, Paris, Calmann-Lévy, 1999.
- Strauss, Leo et Joseph Cropsey (dirs.), *History of Political Philosophy*, Chicago, Chicago University Press, 1987.
- Touchard, Jean, *Histoire des idées politiques*, 2 tomes, Paris, PUF, 2006.
- Veyne, Paul, *L'empire gréco-romain*. Paris, Seuil, 2005.

Un incontournable afin de pouvoir travailler en pensée politique :

-Prévost, Jean-Guy, *De l'étude des idées politiques*, Québec, PUQ, 1995.

Œuvres de Platon :

On regroupe les écrits de Platon en trois périodes:

La première période comprendrait:

- Apologie*
- Criton*
- Euthyphron*
- Lachès*
- Charmide*
- Ion*
- Hippias Mineur*
- Lysis*
- Euthydème*

La période moyenne:

- Ménon*
- Hippias Majeur*
- Cratyle*
- Phédon*
- Banquet*
- République*
- Gorgias*

Dans la période tardive:

- Parménide*
- Phèdre*
- Théétète*
- Sophiste*
- Politique*
- Timée*
- Philèbe*
- Lois*

Œuvres sur Platon :

- Julia Annas, *Introduction à la République de Platon*, Paris, PUF, 1994.
- Allan Bloom, *La cité et son ombre : Essai sur la République de Platon*, Paris, Éditions du Félin, 2006.
- François Châtelet, *Platon*, Paris, Gallimard, Coll. Folio, 1989.
- Victor Goldschmidt, *Platonisme et pensée contemporaine*, Paris, PUF, 1997.
- Victor Goldschmidt, *Les dialogues platoniciens*, Paris, Vrin, 2002.
- George Klosko, *The Development of Plato's Political Theory*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Jean-François Pradeau, *Les lois de Platon*, Paris, PUF, 2007.

- Jean-François Pradeau, *Platon et la cité*, Paris, PUF, 1997.
- Karl, Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Vol. 1 : L'ascendant de Platon, Paris, Payot, 1979.
- Stanley Rosen, *Le politique de Platon : Tisser la cité*, Paris, Vrin, 2005.
- Leo Strauss, *Argument et action des Lois de Platon*, Paris, Vrin, 2000.

Œuvres d'Aristote :

- De la génération des animaux.*
- De la génération et de la corruption.*
- De l'âme.*
- Éthique à Eudème.*
- Éthique à Nicomaque.*
- Histoire des animaux.*
- La constitution d'Athènes.*
- La physique.*
- Les météorologiques.*
- Métaphysique.*
- Organon.*
- Parva naturalia.*
- Poétique.*
- Politique.*
- Protreptique.*
- Rhétorique.*
- Traité du ciel.*
- Traité sur les parties des animaux.*

Œuvres sur Aristote :

- Aubenque, Pierre, *Le problème de l'être chez Aristote*, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 2005.
- Aubenque, Pierre, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 2004.
- Crubellier, Michel et Pierre Pellegrin, *Aristote*, Paris, Seuil, 2002.
- Hamelin, Octave, *Le système d'Aristote (1920)*, Paris, Vrin, 2002.
- Strauss, Leo, *La Cité et l'homme*, Paris, LGF, 2005 (contient une partie importante sur Aristote).
- Vergnières, Solange, *Éthique et politique chez Aristote : Physis, êthos, nomos*, Paris, PUF, 1995.

Œuvres de Cicéron :

- De la république*
- Des lois*
- De la divination*

Œuvres sur Cicéron :

- Grimal, Pierre, *Cicéron*, Paris, Fayard, 1986.
- Mitchell, *Cicero the Senior Statesman*, New Haven, Yale University Press, 1991
- Wood, Neal, *Cicero's Social and Political Thought*, Berkley, University of California Press, 1988.

Œuvres d'Augustin :

- La Trinité*
- Les confessions*
- La cité de Dieu*

Œuvres sur Augustin :

- Arendt, Hannah, *Le concept d'amour chez Augustin*, Paris, Rivages, 2000.
- Arquillière, Henri-Xavier, *L'Augustinisme politique : essai sur la formation des théories politiques du Moyen Âge* (1934), Paris, Vrin, 1999.
- Ferrier, Francis, *Saint-Augustin*, Paris, PUF, 1992.
- Lancel, Serge, *Saint Augustin*, Paris, Fayard, 1999.
- Taylor, Charles, *Les sources du moi*, Montréal, Boréal, 1998. Voir le chapitre VII consacré à Saint-Augustin.

Œuvres de Thomas d'Aquin :

- La somme théologique (Summa Theologiae)*
- Du royaume (De Regno)*
- Sur la vérité de la foi catholique (Summa contra Gentiles)*
- Commentaire de l'Éthique à Nicomaque*
- Commentaire de la Politique*

Œuvres sur Thomas d'Aquin :

- Gilson, Étienne, *Le thomisme*, Paris, Vrin, 2000 (6^e édition rev.).
- Lafont, Ghislain, *Structures et méthodes dans la somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, Paris, Le Cerf, 1996.
- Torrell, Jean Pierre, *Initiation à saint Thomas d'Aquin*, Paris, Le Cerf, 1993.

Œuvres d'Ockham :

- Monarchia Sancti Romani Imperii*
- Opera politica*
- Opera omnia philosophica et theologica*
- Dialogus*

Œuvres sur Ockham :

- Alféri, Pierre, *Guillaume d'Ockham le singulier*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- Biard, Joël, *Guillaume d'Ockham: logique et philosophie*, Paris, PUF, 1997.
- McGrade, Arthur Stephen, *The political Thought of William Ockham*, Cambridge, Cambridge University Press, Coll. Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 2002.

Œuvres de Machiavel :

- Discours sur la première décade de Tite-Live* (1512-1517)
- L'Art de la guerre* (1519-1521)
- Les Histoires florentines* (1520-1525)
- Le Prince* (1532)

Œuvres sur Machiavel et la Renaissance :

- Burckhardt, John, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, 3 tomes, Paris, LGF, 2002.
- Cassirer, Ernst, *Individu et cosmos dans la philosophie de la Renaissance*, Paris, Éditions de Minuit, 1983.
- Garin, Eugenio, *L'humanisme italien*, Paris, Albin Michel, 2005.
- Hankins, James (dir.), *Renaissance Civic Humanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- Lefort, Claude, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, Coll. Tel, 1986.
- Pocock, J. G. A., *Le moment machiavélien*, Paris, PUF, Coll. Léviathan, 1998.
- Skinner, Quentin, *Machiavel*, Paris, Seuil, 2001.
- Skinner, Quentin et al. (dirs.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- Strauss, Leo, *Pensées sur Machiavel*, Paris, Payot, 2007.

Œuvres de Thomas More :

L'utopie

REM : More est surtout connu pour son essai politique *L'utopie*. Cet ouvrage n'est toutefois qu'un élément d'une œuvre écrite considérable : traductions du grec, épigrammes latines, poésies, traités, etc.. Ses Œuvres complètes, en anglais, représentent 17 volumes *in-quarto* publiés par l'université Yale.

Œuvres sur Thomas More :

- Anouilh, Jean, *Thomas More ou l'homme libre*, Paris, Gallimard, 2008.
- Godding, Philippe, *Petite vie de Thomas More*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- March'Adour, Germain, *Thomas More : Un homme pour toutes les saisons*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1992.

Œuvres de Luther :

Du serf arbitre, diatribe d'Érasme

Gorgées d'évangile

Les Quatre-vingt-quinze-Thèses

Sur le roc de la parole

Le Petit Catéchisme (1529)

Des juifs et leurs mensonges (1543)

Œuvres sur Luther et la Réforme :

- Chaunu, Pierre, *Le temps des réformes*, Paris, Hachette, Coll. Pluriel, 2003.
- Hancock, R. C., *Calvin and the Foundations of Modern Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1989.
- Léonard, Émile G., *Histoire générale du protestantisme*, 3 volumes, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 1988.
- Lienhard, Marc, *Martin Luther. La passion de Dieu*, Paris, Centurion, 1999.
- Toeltsch, Ernst, *Protestantisme et modernité*, Paris, Gallimard, 1991.

<p>LE CENTRE PAULO FREIRE</p> <p>Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.</p>
<p>PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique</p>
<p>Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement</p>
<p>La liste non limitative des infractions est définie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la substitution de personnes ; - l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ; - la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ; - l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ; - la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ; - l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ; - l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ; - la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ; - la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche. <p>Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.</p> <p>Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca</p>
<p>ENTENTE D'ÉVALUATION</p> <p>6.9 Entente d'évaluation</p> <p>6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation</p> <p>Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) le nombre et les échéances des évaluations; b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale. <p>Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.</p> <p>6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition. b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape. <p>6.9.3 Procédure</p> <p>Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.</p>